

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

Info Véto

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Saône



Lu pour vous ...

Antibiotiques critiques

Arrêté du 18 mars 2016

Paru au JORF du 25 mars 2016, il fixe la liste des substances antibiotiques dites d'importance critique dont l'usage est restreint en médecine vétérinaire

Apiculture

Prolongement du plan de développement durable de l'apiculture.

Un réseau apicole a été mis en place pour assurer une meilleure surveillance de la santé des abeilles, avec 2 référents pour la Haute-Saône, les Dr Mélanie RAGUET et Joseph LETONDAL.

FCO

Questions/Réponses sur les cas détectés.

Influenza aviaire

<u>Influenza aviaire : la situation</u> actuelle en France.

Loi d'avenir

La Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt en actes.

Contrôle officiel en restauration

Expérimentation de la mise en transparence des résultats des contrôles officiels en restauration commerciale à Paris et à Avignon.

Alim'Agri

N°1564 - Cultiver, rayonner, partager - Au sommaire notamment : Cultiver la qualité p. 6 - Les signes de qualité p. 16 - L'élevage Français en chiffre p. 24 - Réduction des pesticides et des antibiotiques p. 58.....

Un mot de Madame la Directrice de la DDCSPP et de Monsieur le Président du GTV

Chères consœurs, chers confrères,

j'ai le plaisir de vous adresser ce 1er numéro d'Info Véto, nouvel outil de liaison entre vous et la DDCSPP de la Haute-Saône.

Trimestriel, ce bulletin se veut un recueil d'informations pratiques, rapide à lire. Il a vocation également à renforcer le lien entre vous et mes services. En effet, votre action quotidienne, qu'il s'agisse de réaliser des actes de prophylaxie, de contribuer à l'épidémiosurveillance ou à la protection animale, s'inscrit dans le cadre de la santé publique vétérinaire dont vous êtes un maillon clé et qui est une préoccupation majeure de l'Etat.

J'espère qu'il vous donnera satisfaction et reste à votre écoute pour toute suggestion d'amélioration.

Huguette THIEN-AUBERT Directrice de la DDCSPP

Voilà une belle initiative de notre DDCSPP: créer une lettre « Info Véto » trimestrielle qui permettra de créer du lien entre les vétérinaires praticiens et leur administration.

Le rapport de la SNGTV sur l'animation du réseau des vétérinaires sanitaires, d'octobre 2015, précisait, dans sa recommandation 5: « Les différentes enquêtes ont montré un absolu besoin d'échanges pour mieux gérer les dossiers et mieux se connaître. Que ce soit du côté des vétérinaires sanitaires du coté des DDI. aue conditions méconnaissance des d'exercice s'accroît. Les vétérinaires sanitaires ne perçoivent pas toujours les objectifs des missions qui leur sont confiées ».

Ce journal vient répondre en partie à cette problématique.

A nous de nous l'approprier!

Guillaume LEDOUX Président du GTV 70

Actualités

Élevage et vente de chiens et de chats

Le 1er janvier 2016, la réglementation concernant la protection des animaux de compagnie a été renforcée et de nouvelles obligations sont désormais applicables pour encadrer la vente et l'élevage de chiens et de chats.

L'objectif poursuivi par le ministère en charge de

l'agriculture est double. Il s'agit d'une part de protéger nos animaux de compagnie en s'assurant de leur santé et leur bien-être dans les élevages d'origine et d'autre part de protéger les acquéreurs en leur assurant une traçabilité lors de l'achat de leur animal et ainsi participer à lutter contre les trafics.

Ces obligations s'inscrivent plus largement dans la lutte contre l'abandon car elles vont permettre d'encadrer la cession des animaux (via des petits



Vous avez reçu...

Par messagerie:

- 05/01/2016 Vœux 2016
- -12/02/2016 info sur les visites sanitaires bovines, avicoles et porcines.

Numéros utiles...

- <u>- Préfecture</u>: 03 84 77 70 00 Elle pourra joindre les cadres d'astreinte de la DDCSPP
- Abattoir à Luxeuil-les-Bains : 03 84 40 21 13

Abattoir susceptible de recevoir des animaux accidentés et transportables

- <u>Equarrissage (Atemax)</u>: 0800 600 300 ou 0825 771 281
- <u>LVDH 70</u> : 03 84 95 77 70 Jours fériés et week-end.

Arrivées / Départs...

- <u>Vétérinaires sanitaires</u>:
08/01/16: Drs. Pauline MULLER et
Colin LURIER (Clinique du Salon DAMPIERRE / SALON);

12/02/16 : Dr. Carolina AREMY GRAU (SELARL du TERTRE - PORT / SAONE) ;

16/03/16: Dr. Cécile HIRTZLIN (Clinique vétérinaire de SANCEY le GRAND)

<u>Technicien des services</u>
 <u>vétérinaires (TSV) - DDCSPP</u>
 Départ en retraite : Jean-François
 HATIER ;

Arrivée en sécurité sanitaire des aliments : Sandrine PELARD. (cf. Organigramme DDCSPP)

Échéances prochaines

- Fin de la prophylaxie bovine au 30 avril 2016 ;
- <u>Formation continue des</u> <u>vétérinaires sanitaires</u> :

le 7/06/16 - 14h00 : gestion pratique du médicament vétérinaire (Vesoul) ;

le 8/09/16 - 14h00 : maladies émergentes et exotiques (Vesoul).

Autres formations dans les départements limitrophes : demander à la DDCSPP

"coups de cœur" sur Internet ou la production d'animaux par des particuliers ne disposant pas des compétences requises qui conduisent souvent, malheureusement, à l'abandon des animaux par des maîtres mal informés.

Ce qui change :

- L'obligation pour un particulier de se déclarer éleveur dès la 1ère portée vendue
- L'obligation d'immatriculation pour tous les élevages. Pour cela, l'éleveur devra préalablement faire une déclaration auprès de la chambre d'agriculture et obtenir un numéro SIREN
- Le renforcement des mentions obligatoires pour toute publication d'annonce de cession à titre onéreux. Le numéro de SIREN sera la condition de validation des petites annonces gratuites sur Internet. Les acheteurs pourront eux-mêmes vérifier la validité du numéro SIREN.
- L'interdiction de vendre en libre-service tout animal vertébré.
- La formation des professionnels (cas notamment à partir de deux portées de chiens ou de chats par an par foyer fiscal) : formation initiale et continue.

Pour en savoir plus (législation, plaquette) :

- http://agriculture.gouv.fr/1er-janvier-2016-de-nouvelles-regles-pour-lelevage-et-la-vente-de-chiens-et-de-chats ;
- <u>Arrêté du 4 février 2016</u> relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation.

Points d'amélioration

Tuberculination: il y a encore trop de retours de résultats de tuberculination qui ne répondent pas au modèle imposé par la DGAL tel qu'il vous a été présenté le 12 novembre 2015 lors de la réunion annuelle à Vesoul des vétérinaires sanitaires. Or, en cas de réaction d'un animal, l'absence de mesure initiale du pli de peau empêche de définir précisément l'épaississement et de statuer, ce qui nécessite un nouveau contrôle 6 semaines après en IDC. Pendant ce temps l'élevage est en outre placé sous arrêté préfectoral de mise sous surveillance: les sorties hors abattoir sont interdites; celles à destination d'un abattoir doivent se faire sous laissezpasser sanitaire avec les coûts supplémentaires qui en résultent pour l'éleveur. Il est donc rappelé l'obligation de réaliser, dans tous les cas, les mesures initiales du pli de peau et d'utiliser le modèle approprié de compte-rendu (il peut vous être renvové sur simple demande).

Bilans

Visites sanitaires :

- Visites sanitaires bovines 2015 (annuelles)
- 1475 programmées, 1413 réalisées soit 96 %.
- Visites sanitaires avicoles 2014 et 2015 (bisannuelles)
- 24 programmées, 22 réalisées soit 92 %
- Visites sanitaires porcines 2015 et 2016 (bisannuelles, en cours)
- 57 programmées, 36 réalisés soit 63 %

Prophylaxies collectives « sang » avant le 30 avril 2016 :

- 703 programmées, 526 réalisées soit **75** %

Cheptels dérogataires : visite avant le 30 avril 2016

39 programmées, 3 réalisées soit 8 %.